

19 janvier 2016

L'honorable Bill Morneau  
Ministre des Finances  
Ministère des Finances du Canada  
90, rue Elgin  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5

Monsieur le ministre,

## **Budget 2016 – éléments de politique fiscale à prendre en considération**

Le budget de 2016 offrira au gouvernement canadien, nouvellement élu, l'occasion d'améliorer la prospérité économique des Canadiens. Bien que nous jouissions depuis longtemps d'un niveau de vie élevé par rapport à celui de la plupart des pays, la croissance de notre économie est actuellement mise au défi, en raison notamment du ralentissement du secteur des ressources à l'échelle mondiale. Par ailleurs, le Canada continue d'accuser un retard par rapport à de nombreux autres pays sur le plan de la productivité, qui est l'un des déterminants clés de la prospérité. Les défis auxquels le Canada fait face en matière de productivité peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs : l'aversion au risque des dirigeants d'entreprise, le sous-investissement dans la machinerie et l'équipement, l'insuffisance du capital de risque pour les entreprises en démarrage, l'augmentation de la concurrence à l'échelle mondiale pour attirer des talents et l'appui insuffisant à l'innovation. Comme nous en avons fait état dans notre série de rapports intitulée *L'avenir de la productivité*<sup>1</sup>, nous sommes d'avis que le Canada peut relever ces défis et, ce faisant, accroître considérablement sa productivité.

La politique fiscale canadienne peut grandement contribuer à rehausser la productivité du Canada et sa compétitivité sur le plan international par la création d'un écosystème fiscal pouvant favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant les objectifs d'un budget équilibré à terme et d'une réduction graduelle de la dette par rapport au PIB. La combinaison des taxes et impôts dont dispose le pays – impôts sur les sociétés et les particuliers et taxes indirectes – permet au gouvernement de favoriser l'expansion économique au moyen d'incitatifs et d'allègements fiscaux et de répartir le fardeau fiscal entre tous les intervenants économiques de façon juste et équitable.

Étant donné que le Canada a souvent besoin de capitaux en provenance de l'extérieur du pays, la politique fiscale doit faire en sorte que le pays demeure concurrentiel pour attirer les capitaux étrangers. Les récentes modifications législatives, de même que les mesures anti-chalandage fiscal proposées dans le budget de 2014, risquent de mettre un frein aux investissements étrangers en raison de l'incertitude entourant l'interprétation et la portée des mesures proposées.

---

<sup>1</sup> <http://www2.deloitte.com/ca/fr/divers/litopicpage.MF-CA-Tags.future-of-productivity.html>

Par conséquent, nous avons résumé nos recommandations stratégiques pour le budget de 2016 en six grandes catégories :

1. Protéger la compétitivité du Canada en attirant des investissements provenant de l'étranger;
2. Envisager l'adoption d'un modèle de régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle;
3. Favoriser le démarrage de nouvelles entreprises grâce à l'amélioration du soutien financier;
4. Encourager l'investissement étranger en rendant pleinement remboursables les crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE);
5. Attirer et garder les gens les plus talentueux au monde;
6. Accroître la certitude grâce à une administration fiscale efficiente.

## **RECOMMANDATIONS DE DELOITTE EN VUE DU BUDGET DE 2016**

### **1. Protéger la compétitivité du Canada en attirant des investissements provenant de l'étranger**

Pour attirer les investissements étrangers, la compétitivité du Canada doit être protégée. Nous craignons que les mesures anti-chalandage fiscal proposées dans le budget de 2014 du gouvernement précédent, nuisent à la capacité du Canada d'attirer des investissements étrangers, si elles sont adoptées dans leur forme actuelle, en raison de leur trop grande portée et de l'incertitude qu'elles créent quant aux conséquences fiscales des arrangements de financement au moyen de capitaux étrangers. Les investisseurs étrangers pourraient choisir d'investir ailleurs. Depuis l'annonce de ces mesures visant à prévenir le chalandage fiscal, nous avons constaté que l'incertitude a une incidence négative sur les décisions d'investissement au Canada.

Le Canada est une économie ouverte relativement petite dont les besoins en capitaux vont bien au-delà de ce que ses résidents peuvent fournir. Les investisseurs étrangers ont beaucoup de choix quant aux pays où ils investiront. Par conséquent, l'adoption de changements aux politiques fiscales canadiennes, tels que les mesures anti-chalandage fiscal proposées qui créent de l'incertitude et qui diminuent le rendement des investissements, nuira aux investissements étrangers au Canada. Pour attirer des capitaux étrangers, les projets canadiens doivent avoir un potentiel de rendement plus élevé que des investissements comparables dans le pays d'origine de la source de capital (p. ex. les États-Unis). Cette question préoccupe particulièrement le secteur de l'énergie et des ressources, qui a grand besoin de capitaux et qui a de la difficulté à en obtenir. Nous vous invitons à vous reporter à nos [commentaires sur les mesures proposées pour prévenir le chalandage fiscal](#)<sup>2</sup>, qui présentent un exposé plus détaillé de nos préoccupations à cet égard.

À la lumière des recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (projet BEPS) qui ont été approuvées récemment par le G20, nous invitons le gouvernement à lancer des consultations auprès des parties prenantes et à examiner avec soin l'incidence de tout changement éventuel sur les investissements entrants au Canada, sur la compétitivité des multinationales canadiennes et sur l'économie du pays dans son ensemble.

---

<sup>2</sup> <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-fiscalite-commentaires-deloitte-mesures-visant-prevenir.pdf>

Nous recommandons également un suivi continu de la compétitivité des taux d'imposition des sociétés au Canada. Même si les recommandations faites dans le cadre du projet BEPS sont approuvées et que leur intégration aux régimes fiscaux nationaux est prévue, des pays modifient leurs taux d'imposition des sociétés. Par exemple, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé récemment une réduction progressive de son taux, qui passera à 18 % d'ici 2020. Pour sa part, l'Assemblée de l'Irlande du Nord a annoncé son intention d'abaisser le taux d'imposition des sociétés à 12,5 % d'ici 2018, pour le mettre au niveau de celui en vigueur en République d'Irlande. Enfin, les régimes incitatifs relatifs à la propriété intellectuelle ont suscité un grand intérêt à l'échelle internationale.

## 2. Envisager l'adoption d'un modèle de régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle (PI)

Au cours des dernières années, la compétition s'est accrue considérablement à l'échelle mondiale pour l'obtention de nouveaux investissements en recherche et développement (R et D). Non seulement les pays procèdent à l'adoption ou à la bonification des stimulants fiscaux relatifs à la R et D pour promouvoir les activités de recherche, mais ils offrent aussi de nouveaux stimulants destinés à favoriser sa commercialisation, comme nous l'avons décrit dans notre [rapport récent](#)<sup>3</sup>. Ces stimulants, souvent appelés « patent boxes » (ci-après les « régimes incitatifs relatifs à la PI »), ont pour effet de réduire le taux d'imposition du revenu tiré de la propriété intellectuelle (PI) à des niveaux considérablement inférieurs à ceux qui s'appliquent au revenu d'entreprise ordinaire. Ce traitement préférentiel du revenu tiré de la PI vise à inciter davantage les entreprises à innover et à commercialiser des innovations à l'intérieur du pays.<sup>4</sup>

Comme nous le mentionnions dans nos [rapports sur la productivité](#)<sup>5</sup>, l'activité en matière de brevets est faible au Canada, malgré une solide performance en recherche universitaire. Pour inciter les entreprises à commercialiser leurs brevets et à faire en sorte qu'ils demeurent au pays, nous recommandons au gouvernement d'étudier la possibilité d'instaurer un régime incitatif relatif à la PI. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, devant lequel Deloitte a comparu, a formulé une recommandation semblable dans le cadre de son rapport sur les consultations prébudgétaires de 2014<sup>6</sup>. L'absence d'un tel régime est susceptible de nuire à la compétitivité du Canada, car ses partenaires commerciaux qui sont membres du G20 (p. ex., le Royaume-Uni, la Chine et la France<sup>7</sup>) continuent de mettre en œuvre et d'appuyer ces régimes. En outre, selon le rapport de l'OCDE sur le projet BEPS publié le 5 octobre 2015 et intitulé *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance – Action 5 : Rapport final 2015*<sup>8</sup>, les régimes incitatifs relatifs à la PI demeureront de toute évidence des régimes d'incitatifs fiscaux acceptables, selon une approche nexus modifiée qui exige que la R et D soit réalisée dans le pays. En fait, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni ont annoncé récemment la mise en place de régimes incitatifs liés à la PI nouveaux ou révisés, et la Chambre des représentants des États-Unis a fait une nouvelle

---

<sup>3</sup> <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/at/Documents/Tax/at-tax-2015-global-survey-of-RD-taxincentives.pdf>

<sup>4</sup> Atkinson, R.D. et S. M. Andes. « Patent Boxes : Innovation in Tax Policy and Tax Policy for Innovation », *The Information Technology & Innovation Foundation Report*, octobre 2011.

<sup>5</sup> <http://www2.deloitte.com/ca/fr/divers/litopicpage.MF-CA-Tags.future-of-productivity.html>

<sup>6</sup> Comité permanent des finances de la Chambre des communes, *Vers la prospérité : des priorités budgétaires fédérales pour les gens, les affaires et les communautés*, décembre 2014,

<http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/412/FINA/Reports/RP6830258/finarp08/finarp08-f.pdf>

<sup>7</sup> La Belgique, la Hongrie, l'Irlande, le Liechtenstein, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse comptent parmi les pays qui ont mis en œuvre un régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle.

<sup>8</sup> OCDE, *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance – Action 5 : Rapport final 2015* (Paris : OCDE, octobre 2015), <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/2314272e.pdf?expires=1454957436&id=id&accname=guest&checksum=5A0A80FE27D65B4CD9FF84792C2023A2>

proposition de régime incitatif à l'été 2015. L'Union européenne est également en voie d'adopter l'approche nexus modifiée.

### **3. Favoriser le démarrage de nouvelles entreprises grâce à l'amélioration du soutien financier**

Dans le rapport de l'OCDE intitulé *Supporting Investment in Knowledge Capital, Growth and Innovation*<sup>9</sup>, il est reconnu que le capital de risque du secteur privé contribue grandement à favoriser la croissance des entreprises, l'innovation et la création d'emplois. En outre, comme il est indiqué dans nos [rapports sur la productivité](#)<sup>10</sup>, la faible productivité relative du Canada s'explique notamment par le manque de capitaux pour financer les entreprises en démarrage. Du financement des entreprises en démarrage aux premiers appels publics à l'épargne, nous sommes d'avis que le Canada n'en fait pas assez pour appuyer les entreprises d'ici qui ont le potentiel de briller sur la scène mondiale. En conséquence, les jeunes entreprises risquent d'éprouver de la difficulté à obtenir le financement requis et pourraient quitter le Canada pour des pays où le capital de risque est plus facilement accessible.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans [nos commentaires](#)<sup>11</sup> transmis au ministère des Finances le 27 juillet 2012 en réponse à l'invitation du gouvernement à nous prononcer sur la question du soutien au capital de risque, nous croyons que la priorité absolue pour améliorer le modèle de financement canadien est d'accroître le soutien aux entreprises innovatrices en démarrage quand les risques sont plus élevés. À cet égard, nous recommandons fortement d'envisager la création d'un crédit d'impôt pour investissement providentiel. En réduisant les risques associés à ce type d'investissement, les crédits ciblés serviraient à encourager l'investissement dans les petites entreprises à fort potentiel. Un crédit d'impôt pour investissement providentiel constitue le point de départ logique de la création d'une industrie du capital de risque durable financée par le secteur privé et il s'agit du type d'incitatif qui pourrait avoir le plus d'influence sur la croissance de notre économie.

En ce qui concerne la possibilité que le gouvernement remette en vigueur un crédit d'impôt pour les fonds de capital de risque de travailleurs, il nous semble opportun que les raisons invoquées pour éliminer la version antérieure du programme soient examinées avec soin. Selon notre compréhension, l'élimination du crédit d'impôt en 2013 a été justifiée par son inefficacité à stimuler le secteur du capital de risque. Nous recommandons qu'un nouveau programme soit mis en place uniquement s'il permet de remédier aux lacunes de la version précédente.

### **4. Encourager l'investissement étranger en rendant pleinement remboursables les crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE)**

L'innovation représente l'un des éléments charnières d'une croissance économique soutenue, et la R et D est l'élément moteur de l'innovation. Il est donc essentiel de favoriser les investissements dans la R et D afin d'assurer la compétitivité des entreprises à l'échelle mondiale.

L'économie mondiale a connu de grandes turbulences au cours de la dernière décennie. Les gouvernements luttent farouchement pour attirer les investissements internationaux et s'emploient à encourager la croissance intérieure au moyen de la R et D industrielle. Dans le document intitulé [Deloitte](#)

---

<sup>9</sup> OECD, *Supporting Investment in Knowledge Capital, Growth and Innovation* (Paris : OCDE, octobre 2013), [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/industry-and-services/supporting-investment-in-knowledge-capital-growth-and-innovation\\_9789264193307-en#page1](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/industry-and-services/supporting-investment-in-knowledge-capital-growth-and-innovation_9789264193307-en#page1).

<sup>10</sup> <http://www2.deloitte.com/ca/fr/divers/litetopicpage.MF-CA-Tags.future-of-productivity.html>

<sup>11</sup> [http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca\\_fr\\_tax\\_Deloitte\\_comments\\_capital\\_de\\_risque/270712\\_AODA.PDF](http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca_fr_tax_Deloitte_comments_capital_de_risque/270712_AODA.PDF)

[2015 Global Survey of R&D Incentives](#)<sup>12</sup>, nous passons en revue les différents incitatifs offerts à l'échelle mondiale.

Bien que l'innovation soit l'un des facteurs les plus importants d'une croissance économique continue et représente une solution clé pour pallier le retard qu'accuse le Canada au chapitre de la productivité, le statut de destination mondiale de premier plan pour les entreprises novatrices dont jouit le Canada est menacé. Nous croyons que, pour rehausser le pouvoir d'attraction mondial du Canada et encourager l'investissement étranger, il serait opportun de rendre le crédit d'impôt à l'investissement (CII) lié à la RS&DE remboursable pour toutes les entreprises exerçant des activités au Canada, et non seulement pour certaines sociétés privées. Dans les [documents antérieurs que nous avons présentés](#)<sup>13</sup> au ministère des Finances, nous avons recommandé l'élargissement généralisé du remboursement du CII à toutes les entreprises. Quoique nous maintenions notre appui à cet objectif, nous recommandons, à la lumière des importants objectifs que constituent l'équilibre budgétaire et la réduction progressive de la dette par rapport au PIB, que le gouvernement envisage dès à présent d'offrir un remboursement partiel à toutes les entreprises.

À l'heure actuelle, seules les petites sociétés privées sous contrôle canadien admissibles peuvent se prévaloir d'un crédit remboursable; toutes les autres entreprises ne bénéficient des avantages du crédit que pour les années où elles ont un impôt à payer. La planification à long terme est donc plus ardue pour ces organisations, car bon nombre d'entre elles sont actives dans des secteurs cycliques et peuvent difficilement prédire les années pour lesquelles elles auront suffisamment d'impôt à payer pour profiter du crédit d'impôt à la RS&DE. En étendant le crédit remboursable à toutes les sociétés, le gouvernement compenserait adéquatement les risques inhérents à l'exercice de la R et D au Canada et enverrait un message clair aux sociétés étrangères à la recherche de nouvelles occasions d'investissement.

Par ailleurs, les CII liés à la RS&DE dont bénéficient les entreprises canadiennes qui sont des filiales de sociétés mères américaines et qui mènent des activités de R et D au Canada ne proviennent que d'un écart temporaire et ne constituent pas une économie d'impôt permanente. Même si des incitatifs fiscaux canadiens pour la RS&DE permettent à ces dernières de réduire les impôts à payer au Canada, en réalité, les impôts que paie la société mère aux États-Unis augmentent lorsque les fonds sont rapatriés du Canada aux États-Unis, compte tenu des règles relatives au crédit d'impôt étranger des États-Unis. Selon les règles américaines, si les CII étaient remboursables, cela ne réduirait pas l'impôt canadien qui serait autrement payable, mais contribuerait plutôt à réduire les dépenses en R et D<sup>14</sup>. Par conséquent, pour de nombreuses multinationales établies aux États-Unis, il y a une distinction entre un incitatif qui est une économie d'impôt permanente et celui qui est un simple report d'impôt, et la valeur qui est accordée à une telle distinction peut avoir un poids énorme.

Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de mettre en œuvre un modèle de remboursement pour les sociétés actuellement non admissibles aux CII remboursables qui leur permettrait au moins de bénéficier d'un remboursement partiel des CII si elles répondent à certaines exigences. Par exemple, une société pourrait recevoir un remboursement partiel des CII pour la RS&DE si elle peut prouver que sa main-d'œuvre a augmenté par rapport à une période antérieure. Cette approche favoriserait la création d'emplois dans un secteur important de l'économie canadienne, tout en s'inscrivant dans l'objectif du gouvernement visant à accroître le nombre et les types d'emplois au Canada.

<sup>12</sup> <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/at/Documents/Tax/at-tax-2015-global-survey-of-RD-taxincentives.pdf>

<sup>13</sup> <http://www2.deloitte.com/ca/fr/pages/tax/articles/budget-2015-tax-policy-issues-for-consideration.html>

<sup>14</sup> Même un remboursement différé (p. ex., un remboursement du CII s'il n'est pas utilisé dans un délai de trois ans) donnerait lieu à un avantage fiscal aux États-Unis à un coût modeste pour le gouvernement.

Nous recommandons également que le gouvernement réexamine le traitement des dépenses en immobilisations en vertu du régime de la RS&DE. L'exclusion des dépenses en immobilisations de ce régime ne tient pas compte de la nécessité d'investir pour faire de la R et D et du désavantage important que subissent certains secteurs en raison de l'insuffisance des investissements. Par exemple, il faut souvent utiliser des ordinateurs et du matériel connexe pour effectuer de la R et D. Nous recommandons qu'au lieu d'exclure la totalité des coûts en capital, le gouvernement envisage de permettre au moins l'amortissement accéléré des dépenses en immobilisations utilisées dans la R et D, comme cela se fait dans d'autres pays comme la France.

En apportant son appui à l'innovation au moyen du programme d'incitatif fiscal pour la RS&DE, le gouvernement aidera le pays à devenir un chef de file de l'innovation, tant dans l'économie du savoir que dans les nouvelles technologies conçues pour exploiter l'énergie et les ressources naturelles.

## **5. Attirer et garder les gens les plus talentueux au monde**

Il faut insister sur la nécessité d'attirer et de retenir les personnes les plus aptes à favoriser l'innovation dans l'économie et à améliorer la productivité du pays. Par conséquent, nous invitons le gouvernement à mettre l'accent sur la surveillance de la compétitivité du régime fiscal des particuliers, à améliorer les politiques d'immigration, à favoriser l'épargne-retraite, à envisager de tenir des consultations sur les changements proposés à l'imposition des options d'achat d'actions accordées aux employés et à mettre à jour la loi sur les ententes d'échelonnement du traitement.

*Surveiller la compétitivité du taux d'imposition supérieur des particuliers et du seuil à partir duquel il s'applique*

Nous sommes conscients que la hausse du taux d'imposition supérieur des particuliers faisait partie du programme électoral du gouvernement et qu'il en fait une priorité. Nous l'invitons à évaluer l'incidence de cette hausse pour déterminer si elle permettra d'atteindre les résultats escomptés.

Nous croyons que les taux d'imposition des particuliers au Canada doivent être concurrentiels par rapport à ceux de nos partenaires commerciaux (en particulier, les États-Unis). Notre taux supérieur est aujourd'hui nettement plus élevé, et le seuil à partir duquel il s'applique beaucoup plus bas, que celui de la plupart de nos principaux partenaires. Cette situation peut nuire à l'immigration au Canada et obliger les entreprises canadiennes à payer beaucoup plus cher pour recruter les gens les plus talentueux, puisque le taux d'imposition est l'un des facteurs de l'établissement d'une rémunération concurrentielle. Elle pourrait également empêcher les mutations d'employés au Canada au sein de sociétés multinationales, car le coût lié à l'obligation de hausser la rémunération pour compenser le taux d'imposition plus élevé est susceptible de faire du Canada une destination moins attirante pour les affaires.

La décision de hausser ou non les taux d'imposition soulève une deuxième question, à savoir si elle se traduira par l'augmentation prévue des recettes pour le gouvernement. Des études récentes<sup>15</sup> ont démontré que des taux d'imposition plus élevés peuvent inciter les particuliers à se concentrer davantage sur les stratégies de planification fiscale et entraîner une réduction de leurs heures de travail, deux éléments ayant des retombées sur les recettes du gouvernement. Cette question semble également être une source de préoccupation pour certaines provinces comme le Nouveau-Brunswick, qui a annoncé une évaluation des

---

<sup>15</sup> Voir Milligan, Kevin et Michael Smart, « Provincial Taxation of High Incomes : The Effects on Progressivity and Tax Revenue » dans *Income Inequality: The Canadian Story*, édité par David A. Green, W. Craig Riddell et France St. Hilaire, 2015, et Laurin, Alexandre, « *Shifting the Federal Tax Burden on the One-Percenters: A Losing Proposition* », C.D. Howe E-brief, 3 décembre 2015.

taux d'imposition provinciaux des particuliers pour déterminer si une réduction du taux d'imposition supérieur est nécessaire compte tenu de la hausse du taux fédéral. Nous croyons qu'au lieu de hausser les taux d'imposition des particuliers, le gouvernement jouit d'une certaine latitude pour augmenter les taxes à la consommation, lesquelles sont basses par rapport à la norme mondiale. Une telle augmentation, assortie de crédits appropriés pour les familles à faible revenu, pourrait fournir une source de recettes moins coûteuse et plus fiable.

#### *Accroître l'immigration ciblée – combler les besoins futurs du Canada*

Si nous comprenons et appuyons entièrement l'intervention du gouvernement dans le contexte actuel de crise humanitaire, nous croyons que d'autres questions à long terme doivent être réglées dans le dossier de l'immigration. À cause du vieillissement de la population et de la pénurie de compétences au pays, il faudrait définir les besoins en matière de capital humain du pays dans un plan pluriannuel raisonné et pratique qui permettrait d'accroître l'immigration afin de combler les lacunes au chapitre de la main-d'œuvre au Canada et de favoriser une solide base de connaissances. Nous félicitons le gouvernement d'avoir annoncé des mesures visant à transformer le système d'immigration du Canada afin de veiller à ce qu'un plus grand nombre de personnes possédant les compétences nécessaires aient facilement accès aux secteurs appropriés de l'économie canadienne. Nous encourageons le gouvernement à continuer d'améliorer le processus d'immigration en accroissant les objectifs généraux et en améliorant les programmes en place. Notre capacité de remédier rapidement aux pénuries de main-d'œuvre est primordiale pour conserver notre position concurrentielle sur le marché mondial.

À l'heure actuelle, le Canada permet à une personne poursuivant des études au pays d'obtenir un permis de travail valable pour une période de trois ans après l'obtention d'un diplôme. Dans le passé, ces personnes hautement qualifiées pouvaient accéder directement au statut de résident permanent; en vertu du régime d'entrée express, la plupart ne peuvent plus obtenir la résidence permanente sans une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), dont les conditions sont très strictes. Il y a donc un risque réel que le Canada perde une génération entière de demandeurs qualifiés dont il a grandement besoin.

En outre, le processus de l'EIMT est devenu d'une longueur et d'une complexité telles que les employeurs évitent d'y participer ou essuient un refus lorsqu'ils décident de le faire. Le Canada se prive donc de gens talentueux qui pourraient contribuer à sa croissance et à sa réussite. Des employeurs préfèrent « délocaliser » pour éviter ce processus, ce qui n'est pas une bonne chose.

En favorisant l'immigration de personnes instruites, productives et innovatrices au Canada, nous améliorons la compétitivité internationale des entreprises canadiennes, tout en rehaussant les recettes fiscales provenant des entreprises et des particuliers. En augmentant la proportion de personnes compétentes et bien rémunérées au sein de sa population, le Canada percevra beaucoup plus d'impôts et de taxes auprès des particuliers.

#### *Encourager les gens à épargner tôt en vue de leur retraite : planifier l'avenir*

Les Canadiens continuent de ne pas épargner suffisamment en vue de la retraite, des droits de cotisation de plus de 800 milliards de dollars au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) demeurant inutilisés<sup>16</sup>. Le gouvernement s'est dit conscient de l'importance d'encourager l'épargne-retraite, mais de nouvelles approches doivent être mises en place comme l'ont fait observer Deloitte et d'autres intervenants devant le Comité permanent du Sénat sur les banques et le commerce. Deloitte a d'ailleurs proposé au Comité

---

<sup>16</sup> Statistique Canada. Tableau CANSIM 111-0040.

d'autoriser le transfert de l'avantage fiscal lié à certains types de revenu (par exemple, les dividendes versés par les sociétés canadiennes et l'avantage fiscal pour les gains en capital) lorsqu'ils sont retirés d'un instrument de retraite canadien. Nous encourageons fortement le gouvernement à mettre en place des incitatifs novateurs et appropriés visant à augmenter l'épargne, en s'appuyant notamment sur les recommandations figurant dans le rapport final du Comité permanent du Sénat sur les banques et le commerce intitulé [L'épargne-retraite : la clé d'une retraite confortable](#).<sup>17</sup>

La bonification des incitatifs à l'épargne-retraite au Canada rendra le pays encore plus attrayant pour les immigrants. C'est pourquoi nous recommandons que les nouveaux immigrants soient autorisés à cotiser à un REER dès l'année de leur arrivée au Canada. À l'heure actuelle, comme le revenu gagné est mesuré avec un délai d'un an, les nouveaux immigrants peuvent cotiser à un REER seulement l'année qui suit leur arrivée au pays. Pour les encourager à le faire de façon efficiente, le gouvernement pourrait permettre le report rétrospectif des cotisations faites dans les quatre premiers mois de l'année suivante pour les nouveaux résidents en fixant les droits de cotisation en fonction du revenu admissible de la première année.

Par ailleurs, nous recommandons de repousser l'âge à partir duquel les retraits minimaux au titre d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) deviennent obligatoires. Comme il est mentionné dans un rapport de l'Institut C.D. Howe intitulé [Outliving Our Savings : Registered Retirement Income Funds Rules Need a Big Update](#)<sup>18</sup>, l'espérance de vie des Canadiens a augmenté alors que l'âge à partir duquel les retraits deviennent obligatoires n'a pas changé. Étant donné que les gens vivent plus longtemps après la retraite et que les revenus de placement sont aujourd'hui moins élevés, l'épargne à imposition différée des détenteurs de FERR risque d'être insuffisante pendant les dernières années de leur vie. Malgré la réduction des retraits minimaux obligatoires prévue dans le budget de 2015, nous croyons que la modification de l'âge à partir duquel les retraits sont obligatoires contribuerait davantage à résoudre le problème.

Nous recommandons que le gouvernement fasse un suivi de l'incidence sur l'épargne-retraite dans son ensemble de sa décision de réduire la cotisation annuelle au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) à 5 500 \$, et ce, pour s'assurer qu'elle permet bel et bien d'atteindre le résultat voulu.

Nous partageons la préoccupation du gouvernement concernant l'insuffisance de l'épargne-retraite et appuyons sa volonté de coopérer avec les provinces afin de simplifier les processus mis en place. Compte tenu de la fragilité actuelle de l'économie, nous recommandons que toute modification du Régime de pensions du Canada soit reportée et revue en 2017. Les améliorations devraient alors être apportées progressivement par l'entremise de cotisations obligatoires plus élevées des employeurs et des employés.

*Envisager des consultations sur les changements proposés à l'imposition des options d'achat d'actions accordées aux employés*

Nous saluons la décision du gouvernement d'adopter des dispositions relatives aux droits acquis dans le cadre des changements proposés à l'imposition des options d'achat d'actions accordées aux employés. Ces dispositions offrent une certitude très appréciée qui fera en sorte que les décisions d'investissement

---

<sup>17</sup> Voici quelques-unes des recommandations issues du rapport : encourager l'utilisation de régimes de retraite interentreprises; veiller à ce que les retraits des REER demeurent imposables, mais n'aient pas de répercussions sur l'admissibilité des cotisants aux prestations fondées sur le revenu et aux crédits d'impôt offerts par le gouvernement fédéral; permettre des cotisations aux REER jusqu'à 75 ans; et sensibiliser tous les Canadiens à l'importance de mettre de l'argent de côté pour la retraite.  
<http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/403/bank/rep/rep04oct10-f.pdf>

<sup>18</sup> Robson, W.B.P, et A. Laurin, « *Outlining Our Savings: Registered Retirement Income Funds Rules Need a Big Update* », C.D. Howe Institute E-brief (Toronto : C.D. Howe Institute, 4 juin 2014), [http://www.cdhowe.org/pdf/e-brief\\_175.pdf](http://www.cdhowe.org/pdf/e-brief_175.pdf).

seront prises sans accorder une importance indue aux conséquences fiscales ni porter atteinte à la stabilité commerciale. Cependant, comme nous l'avons indiqué dans [nos récents commentaires](#)<sup>19</sup>, certains points doivent être pris en considération, notamment la déduction fiscale par les sociétés. Nous recommandons fortement au gouvernement de consulter les parties prenantes dans le cadre du processus d'élaboration des propositions législatives.

#### *Envisager la mise à jour de la législation sur les ententes d'échelonnement du traitement*

Le gouvernement devrait prendre en considération les normes internationales pour déterminer si la limite de trois ans applicable aux ententes d'échelonnement du traitement est adéquate. Plusieurs pays ont allongé le délai d'imposition de la rémunération différée à quatre ou cinq ans, en phase avec les tendances en matière de gouvernance d'entreprise qui privilégient un report sur une plus longue période afin d'encourager les cadres dirigeants à adopter une vision plus à long terme. La modification de la limite applicable aux ententes d'échelonnement du traitement aiderait le Canada à demeurer concurrentiel dans le recrutement de talents internationaux de premier plan.

### **6. Accroître la certitude grâce à une administration fiscale efficiente**

L'administration fiscale joue un rôle déterminant dans l'évolution d'une politique fiscale concurrentielle.

Une politique fiscale rationnelle exige une administration fiscale efficiente. En outre, la certitude du droit fiscal est essentielle si nous voulons attirer et retenir les investissements des entreprises et les compétences de calibre mondial. L'ensemble des intervenants fiscaux – les administrations fiscales, les contribuables et les conseillers fiscaux – y gagnent tous lorsque la loi est bien comprise à tout moment. Dans ce contexte, nous proposons respectueusement les recommandations suivantes :

- Il faudrait réduire les formalités administratives et la complexité des modalités de production d'une déclaration afin de créer un climat des affaires plus concurrentiel. Nous saluons l'allègement relatif aux obligations de retenues sur le salaire pour les voyageurs d'affaires annoncé dans le budget fédéral de 2015.
- L'augmentation des ressources de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et la simplification des processus afin de permettre l'exécution plus opportune des activités de vérification atténueraient certaines des frustrations associées à l'exercice d'activités commerciales au Canada. La résolution de problèmes qui perdurent exige des ressources considérables si l'on tient compte du taux de roulement normal du personnel et de l'érosion de la mémoire des personnes et des entreprises au fil du temps. En outre, le projet BEPS se soldera vraisemblablement par l'adoption de nouvelles règles et l'accroissement de la transparence à l'échelle mondiale, ce qui risque d'augmenter le nombre de litiges fiscaux partout dans le monde. Par conséquent, des investissements accrus dans les domaines qui contribuent à résoudre les litiges (p. ex. les ententes entre autorités compétentes, les arrangements préalables en matière de prix de transfert, les procédures à l'amiable, les décisions, les appels, les divulgations volontaires, etc.) seront nécessaires. L'utilisation accrue de la technologie, notamment dans le domaine de l'analytique des données, peut également aider à améliorer l'efficacité des vérifications. Il serait aussi souhaitable d'accroître la formation et de s'assurer que les cotisations sont fondées sur des principes et la législation en vigueur.

---

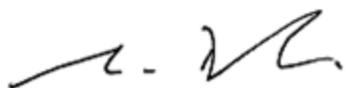
<sup>19</sup> <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-deloitte-comments-employee-stock-options-AODA.PDF>

- Nous félicitons l'ARC pour l'entente sur un cadre de travail avec CPA Canada qui a été annoncée en décembre 2014. Cette entente crée un forum utile axé sur la coopération pour la résolution de problèmes. S'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, nous croyons qu'il reste des progrès à accomplir pour améliorer les relations entre l'ARC, le milieu des affaires et la communauté fiscale en général. Nous accueillerions favorablement l'idée de forums qui facilitent la communication entre l'ARC, le ministère des Finances, les contribuables et les fiscalistes. En améliorant la communication, on devrait accroître la certitude et favoriser une plus grande efficacité en ce qui concerne tant l'administration de la législation fiscale que la conformité à celle-ci.

Deloitte tient à jouer un rôle décisif dans le Canada de demain. Nous espérons que nos recommandations vous seront utiles lorsque vous établirez le budget de 2016. Nous serions ravis de discuter des enjeux abordés dans le présent document avec vous ou avec l'un de vos représentants du ministère des Finances.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.



Albert Baker, FCPA, FCA  
Leader national de la politique fiscale

c. c. : M. Brian Ernewein  
Directeur général, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances du Canada

M. Andrew Marsland  
Sous-ministre adjoint principal, ministère des Finances du Canada